

**Projet d'aménagement et de rectification
de la RD921 à Montpeyroux**

*Canton d'Aubrac et Carladez
Commune de Montpeyroux*

Note élaborée

Maitre d'œuvre : **Direction Infrastructures et Grands Travaux**
Tél : 05.65.59.35.70
Mail : digt@aveyron.fr

Dates	Motifs	Intervenants	Observations
09/12/2024	Envoi version 1	A. JOUSSET	-
11/12/2024	Envoi version 1b	A. JOUSSET	Ajout projet
02/06/2025	Envoi version 2	A. JOUSSET	Complément état initial et mesures
27/01/2026	Envoi version 3	A. JOUSSET	Finalisation note élaborée
04/02/2026	Envoi version 3b	A. JOUSSET	Finalisation note élaborée
17/02/2026	Envoi version 3c	A. JOUSSET	Finalisation note élaborée

SOMMAIRE

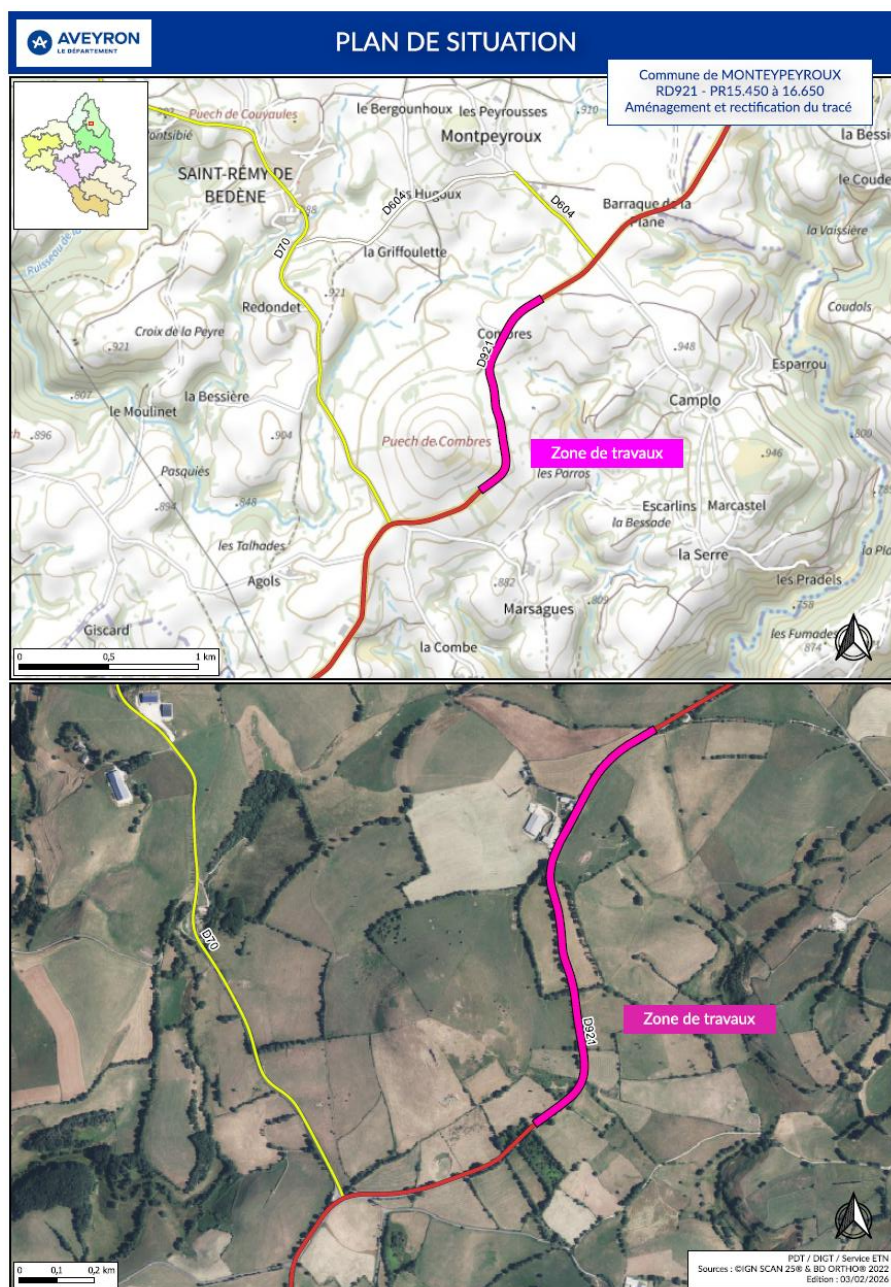
1. PRESENTATION DU PROJET ET CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL	4
1.1. PRESENTATION ET LOCALISATION DU PROJET	4
1.2. CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL	6
1.2.1. <i>Protections réglementaires et inventaires du patrimoine naturel</i>	6
1.2.2. <i>La trame verte et bleue</i>	10
➤ Principe et définition	10
➤ Trame verte et bleue et SRADDET	11
2. RESSOURCE EN EAU	13
▪ Périmètres des captage	13
▪ Les zones humides référencées	13
3. ANALYSE ECOLOGIQUE	14
3.1. HABITATS, FLORE ET ZONES HUMIDES	14
▪ Description des habitats et de la flore – zones humides	14
▪ Les enjeux relatifs aux habitats et à la flore	15
▪ Les zones humides	15
3.2. LA FAUNE	15
▪ Les mammifères terrestres et semi-aquatiques	15
▪ Les chiroptères	16
▪ Les oiseaux	17
▪ Les amphibiens	18
▪ Les reptiles	20
▪ Les insectes	20
3.1. TABLEAU DE SYNTHESE DES ENJEUX ECOLOGIQUES	23
4. IMPACTS DU PROJET	24
4.1 LES IMPACTS ATTENDUS DU PROJET	24
4.2 TABLEAU DE SYNTHESE DES IMPACTS POTENTIELS	24
5. LES MESURES ENVIRONNEMENTALES	26
5.1. LES MESURES D'EVITEMENT	26
➤ Redéfinition des caractéristiques du projet : Choix du tracé en fonction des enjeux écologiques	26
➤ Redéfinition des caractéristiques du projet : Evitement des ouvrages favorables aux chiroptères (Fiche ME6)	27
➤ Redéfinition des caractéristiques du projet : choix des zones de dépôt et respect des zones sensibles	28
5.1. LES MESURES DE REDUCTION	28
➤ Traitement des eaux de ruissellement dans la zone de chantier (cf. Fiche MR4)	28
➤ Préservation de la ressource (Déblai/Remblai) (cf. Fiche MR7)	28
➤ Préservation de la ressource (Matériaux de chaussée) (cf. Fiche MR8)	28
➤ Préservation de la ressource (Géométrie) (cf. Fiche MR9)	28
➤ Optimiser l'emprise du domaine public (cf. Fiche MR10)	29
➤ Gestion des déchets générés par le chantier (cf. Fiche MR13)	29
➤ Maitriser la ressource en eau (cf. Fiche MR14)	29
➤ Réduction des impacts sur les chiroptères et/ou coléoptères (cf. Fiche MR15)	29
5.2. LES MESURES D'ACCOMPAGNEMENT	30
➤ Plantation d'arbres ou haies (cf. Fiche MA1)	30
➤ Mise en place d'habitats pour la biodiversité (cf. Fiche MA2)	30
➤ Prise en compte du milieu agricole (cf. Fiche MA6)	30
➤ Restauration des délaissées en prairies naturelles (cf. Fiche MA9)	30
5.1. TABLEAU DE SYNTHESE DES IMPACTS ET MESURES ASSOCIEES	31

6.	BILAN ECOLOGIQUE ET ENVIRONNEMENTAL DU PROJET – ENJEUX – IMPACTS – MESURES	33
7.	ANNEXES	35
7.1.	ANNEXE 1: ESPECES OBSERVEES	35
7.2.	ANNEXE 2 : EXPERTISE DES ARBRES	36
7.1.	ANNEXE 3 : ENJEUX ECOLOGIQUES NOTE DECEMBRE 2024	42

1. PRESENTATION DU PROJET ET CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL

1.1. Présentation et localisation du projet

Le Département de l'Aveyron a pour projet d'aménager et rectifier la RD 921 sur la commune de Montpeyroux, entre les PR 15.450 et PR 16.650 (voir plan ci-dessous) :



Localisation du projet

Le projet consiste en l'élargissement de la chaussée et la rectification de virages.



Projet envisagé

1.2. Contexte environnemental

1.2.1. Protections réglementaires et inventaires du patrimoine naturel

Le secteur du projet est localisé dans le Parc Naturel Régional de l'Aubrac et à proximité de plusieurs zonages du patrimoine naturel présentés dans les tableaux ci-après :

Type de zonages	Sites concernés	Distance du zonage par rapport au projet
ZNIEFF de type I ¹	Zones humides de Bouet	2,6 km au nord-ouest
	Tourbière de la Saquerie	2,7 km au nord-est
	Gorges de la boralde Flaujaguère	4 km au sud
	Plateau de l'Aubrac aveyronnais	4,7 km à l'est
	Boralde de Saint-Chély d'Aubrac	5,8 km au sud-est
ZNIEFF de type II ²	Vallon de la Boralde Flaujaguère et ses affluents	1,5 km à l'est
	Versant occidental des Monts d'Aubrac	1,8 km à l'est
Parc Naturel Régional	Aubrac	Dans l'aire d'étude

ZNIEFF de type I n°730030137 « Zones humides de Bouet »

La zone s'étend sur environ 145 ha pour une altitude moyenne de 863 m. Les forêts mixtes, essentiellement composées de hêtres, chênes et Pins sylvestres, sont très riches en espèces de la flore fongique. De plus, beaucoup de bois et les prairies environnantes sont humides ou tourbeux, et abritent deux habitats déterminants : les gazons des bordures d'étangs acides en eaux peu profondes, et les chenaux et cuvettes profondes. Au niveau des champignons, malgré une prospection insuffisante, 4 espèces remarquables ont été observées dont 2 rares en Aveyron : il s'agit d'*Hygrocybe laeta* et de *Russula subrubens*. Au niveau de la flore, on dénombre 9 espèces remarquables. Sur les zones humides, on peut citer le Trèfle d'eau, la Petite Scutellaire, la Violette des marais ou encore la Campanille à feuilles de lierre, le Carvi verticillé, et enfin des sphaignes. Une espèce de linaigrette a également été signalée. Pour les zones boisées, on trouvera la Goodyère rampante pour la pinède, et le Maïanthème à deux feuilles pour la hêtraie. Pour la faune, l'Hermine a été signalée, et une Martre des pins a été trouvée morte en 2007. Plusieurs projets d'exploitation forestière risquent d'entraîner la raréfaction des espèces, voire leur disparition si le milieu est totalement transformé. Les parties tourbeuses ont été modifiées par les drainages et les routes.

ZNIEFF de type I n° 730030024 « Tourbière de la Saquerie »

Cette petite ZNIEFF d'environ 2 hectares correspond à une petite zone humide épargnée par le drainage. Elle est alimentée par une source qui forme un écoulement de surface et qui se jette dans le ruisseau des Bastits 700 m en aval, à hauteur de Tartabizat. Cette ZNIEFF se situe à proximité d'un plateau assez agricole au nord-ouest, et d'un secteur bocager au sud-est. Au moins trois habitats déterminants sont mentionnés sur ce site : des buttes de sphaignes vertes, des zones de bas-marais acides avec des espèces patrimoniales comme le Carvi verticillé ou le Rossolis à feuilles rondes, et des pelouses humides qui sont la transition entre les prairies

¹ ZNIEFF de type I : Zone à très fort enjeu de préservation, lié à la présence d'habitats et/ou d'espèces rares.

² ZNIEFF de type II : Ensemble naturel étendu et peu transformé dont les équilibres généraux doivent être préservés.

humides à joncs et Molinie et les pelouses acides à Nard. La taille réduite du site limite d'éventuels enjeux faunistiques complémentaires, bien que des recherches notamment ciblées sur les papillons seraient à envisager.

ZNIEFF de type I n°730014488 Gorges de la boralde Flaujaguèse

Ce zonage constitue la partie sud de la boralde Flaujaguèse, ruisseau descendant du plateau de l'Aubrac et se jetant dans le Lot en amont d'Espalion. C'est une vallée forestière très encaissée dans laquelle existent quelques affleurements rocheux qui permettent la nidification de rapaces rupestres. Ainsi, un couple de Faucon pèlerin s'y reproduit depuis 1996 avec succès. Le Grand-Duc d'Europe niche également sur le site. Les forêts abritent le Pic mar qui se trouve ici en limite de son aire de répartition nationale. Le Pouillot siffleur, malgré une grande diminution de son aire de répartition en Aveyron ces dernières années, est toujours présent dans ces versants boisés. Les observations de rapaces forestiers tels que l'Aigle botté et le Milan royal sont régulières dans ce secteur, mais leur reproduction n'a pas été prouvée. Enfin, comme sur la plupart des rivières et ruisseaux du nord de l'Aveyron, la Loutre d'Europe est bien présente.

ZNIEFF de type I n°730011300 « Plateau de l'Aubrac aveyronnais »

D'une superficie d'environ 11600 hectares, cette ZNIEFF est centrée sur le plateau de l'Aubrac, et englobe les principaux habitats et domaines vitaux des espèces déterminantes. Bien que présentes, les forêts montagnardes ne dominent pas le paysage de l'Aubrac, qui est plutôt typiquement constitué de vastes prairies permanentes parcourues d'un important maillage de murets de pierres, avec çà et là quelques bois de hêtres et parcelles de résineux allochtones à visée brise-vent. Les tourbières et faciès apparentés y sont très présents, notamment grâce à la conjugaison d'une forte pluviométrie, d'une température moyenne peu élevée, d'une roche mère imperméable et d'une faible pente. De nombreux taxons vivent dans les habitats du plateau, avec notamment 120 espèces de plantes déterminantes, comme l'Andromède, la Laîche des tourbières ou encore la Ligulaire de Sibérie. D'un point de vue faunistique, les milieux présents sont favorables à des mammifères comme la Loutre d'Europe et l'Hermine ; ou encore à des oiseaux forestiers comme la Chouette de Tengmalm et le Grimpereau des bois, et des milieux bocagers comme les Pies-grièches écorcheur et à tête rousse, le Tarier des prés ou le Torcol fourmilier. Les zones occupées par des affleurements rocheux accueillent par ailleurs le Faucon pèlerin. L'Ecrevisse à pattes blanches est également signalée dans la ZNIEFF.

ZNIEFF de type I n°730014487 « Boralde de Saint-Chély d'Aubrac »

La Boralde de Saint-Chély-d'Aubrac est une vallée encaissée et boisée (essentiellement des hêtraies avec des boisements de résineux) avec la présence de quelques parois rocheuses offrant des habitats propices à la reproduction des oiseaux rupestres notamment du Grand-Duc d'Europe et du Faucon pèlerin. La ZNIEFF comprend également des milieux ouverts : prairies humides, prairies mésophiles et cultures principalement situées sur la partie est du site au niveau du plateau. Elle révèle un grand intérêt faunistique avec la présence d'espèces rares et floristiques ainsi que d'influence montagnarde. De plus, les différents ruisseaux qui traversent la Boralde sont favorables à la présence de la Loutre d'Europe.

D'un point de vue floristique, l'intérêt est important puisque de nombreuses espèces protégées et/ou rares dans le département y ont été recensées. Ainsi, une espèce bénéficie d'une protection régionale : l'Arabette des Cévennes, que l'on trouve au niveau des sources et des rochers siliceux humides. D'autres taxons sont jugés rares en Aveyron : le Trolle d'Europe, le Doronic d'Autriche ou encore la Centaurée des montagnes. Ces espèces peuvent se rencontrer dans les bois clairs, les lisières, les prairies humides et les prairies de montagne.

Le Cincle plongeur ainsi que l'Écrevisse à pattes blanches ont été recensés il y a plusieurs années.

ZNIEFF de type II n° 730030120 « Vallon de la Boralde Flaujaguèse et ses affluents »

Cette ZNIEFF s'étend sur une superficie de 2341 hectares et comprend l'ensemble de la vallée de la Boralde de Flaujac (ruisseau et versants boisés) ainsi que ses affluents. Quelques affleurements rocheux sont également présents au sein de cette ZNIEFF. Étant donné son relief la rendant difficile d'accès, elle constitue une zone de tranquillité pour la faune qui s'y reproduit. Majoritairement composée de versants boisés (forêts de feuillus), la ZNIEFF comporte également des milieux ouverts dont des prairies de fauche de montagne, qui sont un habitat déterminant. Les affleurements rocheux permettent la nidification de rapaces rupestres comme le Faucon pèlerin et le Grand-Duc d'Europe ; et les versants boisés abritent le Pic mar ainsi que le Pouillot siffleur, dont l'aire de répartition a grandement diminué en Aveyron ces dernières années. Les milieux aquatiques de ce site abritent quant à eux la Loutre d'Europe ainsi que le Chabot, qui est un poisson caractéristique des eaux fraîches et vives des cours d'eau en tête de bassin. Le site abrite également plusieurs espèces floristiques rares et/ou protégées, dont la Dorine à feuilles alternes ou encore la Joubarbe d'Auvergne.

ZNIEFF de TYPE II n° 730011296 « Versant occidental des Monts de l'Aubrac »

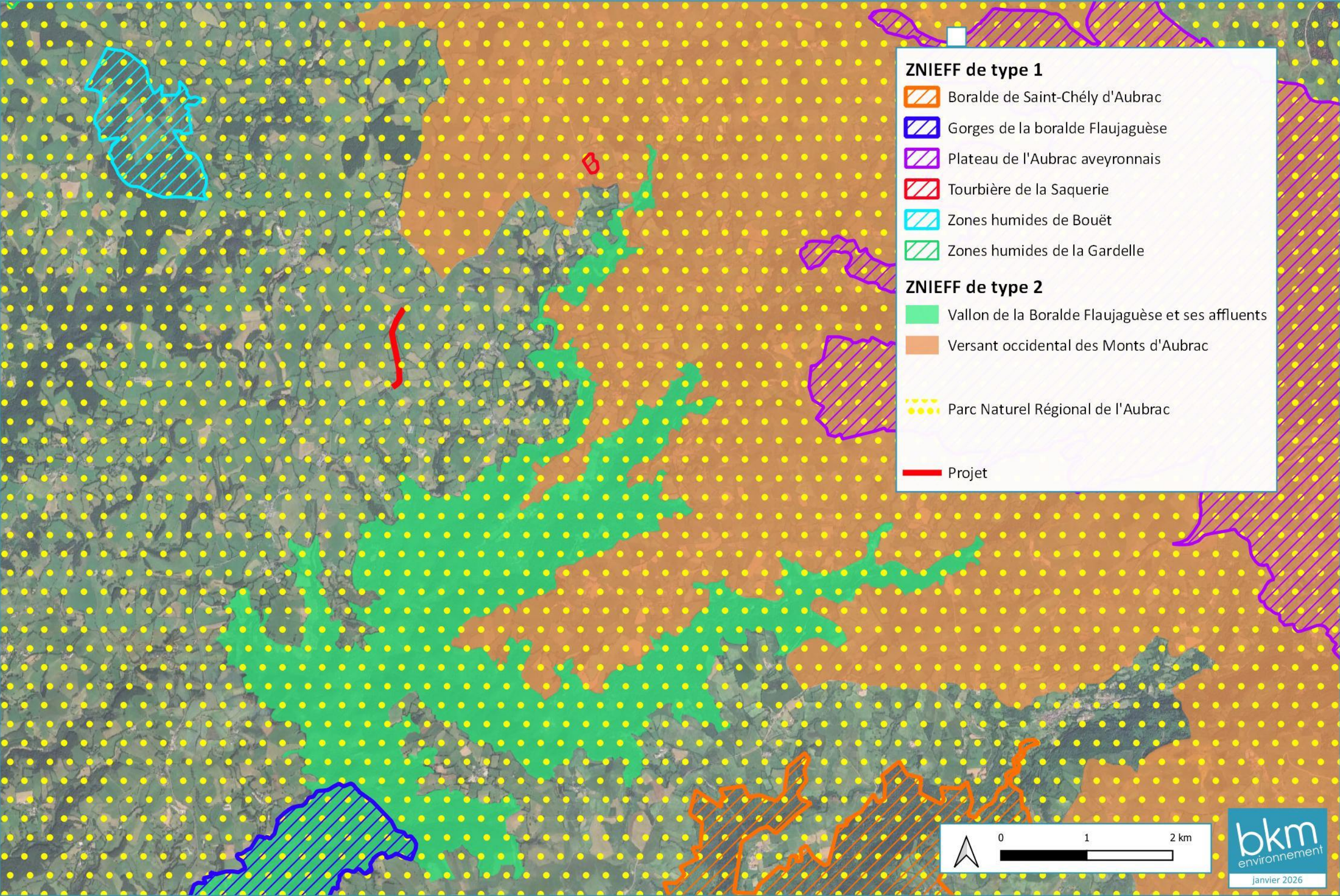
Cette ZNIEFF représente la limite occidentale du plateau de l'Aubrac largement constitué de pâturages : vastes prairies permanentes parcourues d'un maillage de haies et murets avec çà et là quelques bois de hêtres et parcelles de résineux. Les tourbières et prairies humides y sont largement représentées et hébergent une grande richesse floristique. De nombreux passereaux liés au bocage sont également présents.

Parc Naturel Régional de l'Aubrac n°FR8000054

Ce Parc naturel régional a été créé en 2018 et s'étend sur la région Auvergne-Rhône-Alpes et l'Occitanie. Il regroupe 64 communes classées et 14 communes partenaires au sein de trois départements : la Lozère, le Cantal et l'Aveyron. Le périmètre du PNR comprend l'ensemble du plateau de l'Aubrac. Ce plateau culminant à 1469 m, est connu pour ses vastes espaces naturels et en particulier pour ses prairies. En effet, les bergers y font paître leurs troupeaux d'Aubrac (race locale de bovin, effectuant une transhumance). L'Aubrac est aussi le lieu de passage du très emprunté Chemin Saint-Jacques-de-Compostelle. De plus, de nombreux édifices y sont classés au patrimoine de l'Humanité par l'UNESCO. Constitué d'une diversité de milieux (vallées, gorges...), le site accueille une faune et flore remarquable. On peut notamment y observer la Loutre d'Europe ou l'Hermine ainsi que de nombreux rapaces comme le Grand-Duc d'Europe.

Ces zonages sont représentés sur les figures ci-dessous :

PÉRIMÈTRES D'INVENTAIRES ET RÉGLEMENTAIRES DU MILIEU NATUREL



Fond de carte : IGN BDORTHO
Source : INPN 2024

Localisation des périmètres d'inventaires et réglementaires du milieu naturel

1.2.2. La trame verte et bleue

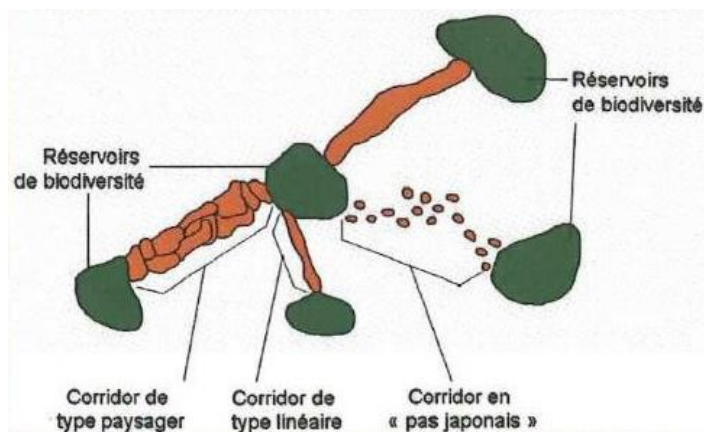
➤ Principe et définition

La Trame Verte et Bleue d'un territoire est formée par l'ensemble des espaces naturels ou peu anthropisés qui constituent les habitats des espèces et permettent la connexion des populations animales et végétales, y compris les espèces ordinaires. Cette notion peut s'appliquer à toutes les échelles, de la commune jusqu'au territoire national.

Le réseau écologique regroupe :

- les réservoirs de biodiversité, ou « cœurs de biodiversité » : il s'agit des espaces où la biodiversité est la plus riche et la mieux représentée ; ils comprennent les milieux naturels couverts par des inventaires du patrimoine ou des protections, et aussi des espaces peu anthropisés et peu fragmentés, offrant de larges potentialités d'accueil pour les espèces animales et végétales.
- les corridors écologiques : ce sont les voies de déplacement des espèces, plus ou moins larges, continues ou non, qui relient les réservoirs de biodiversité entre eux et permettent les migrations et dispersions de la flore et de la faune. On les classe généralement en trois types principaux (voir figure ci-après) :
- les structures linéaires : haies, chemins, cours d'eau et leurs rives, ...,
- les structures en « pas japonais » : ponctuation d'éléments relais ou d'îlots refuges : mares, bosquets...
- la matrice paysagère : élément dominant d'un paysage homogène.

Autour de ces espaces, une zone tampon doit souvent être instaurée pour préserver les conditions de vie du noyau central et des corridors.



Représentation schématique des composantes de la Trame verte et bleue (source : ALLAG-DHUISME et al., 2010)

➤ **Trame verte et bleue et SRADDET**

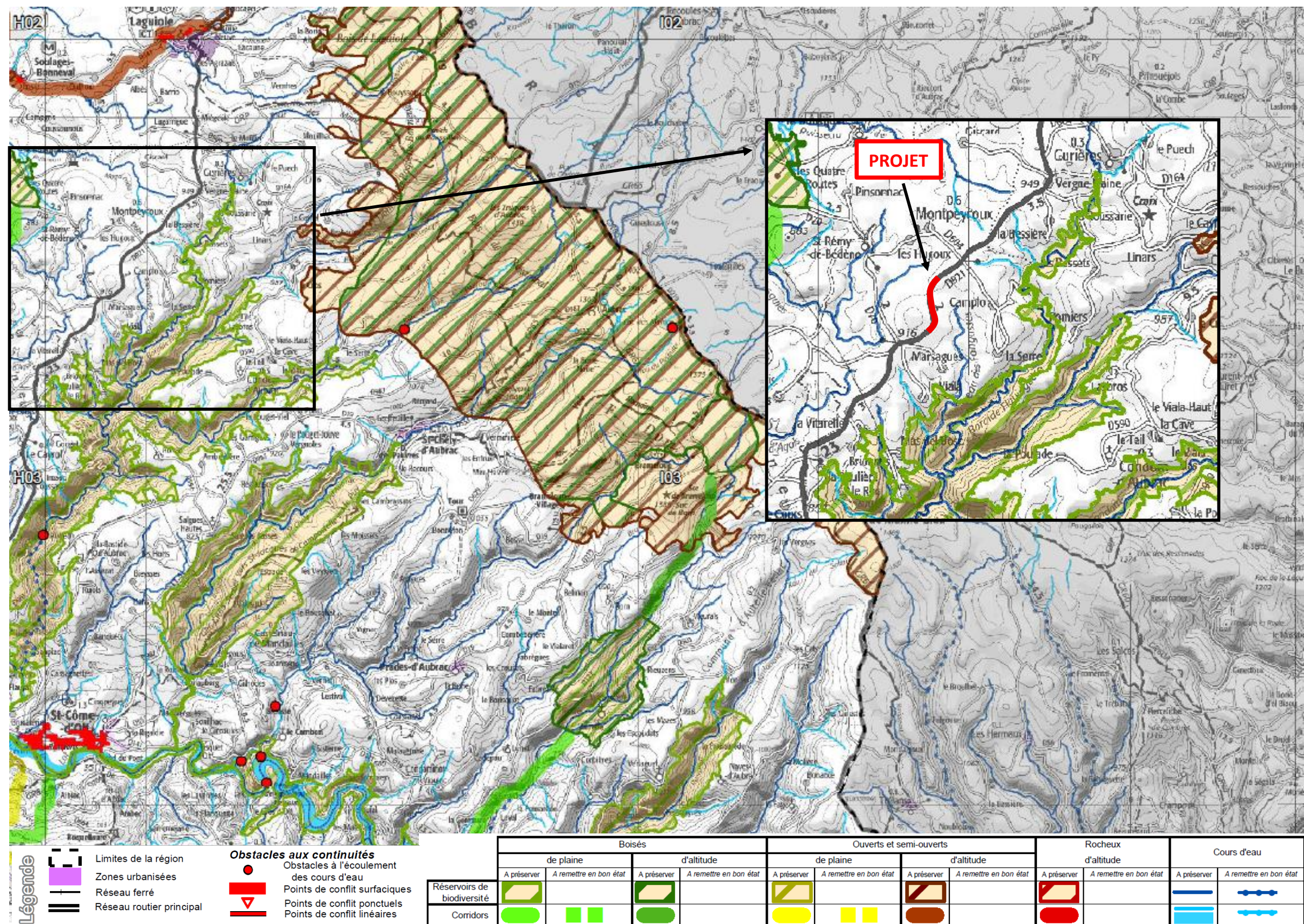
En application de la loi sur la nouvelle organisation territoriale de la République du 7 août 2015, le « Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires » (SRADDET) doit se substituer à plusieurs schémas régionaux sectoriels dont le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE).

Après son adoption par l'assemblée régionale le 30 juin 2022, le SRADDET Occitanie 2040 a été approuvé par le préfet de Région le 14 septembre 2022.

Les Schémas Régionaux de Cohérence Ecologique des deux ex-régions Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon ont été approuvés en fin d'année 2015. À la suite de la création de la Région Occitanie, et en accord avec la DREAL, un bilan des deux documents a été effectué en 2018. Au terme de cet exercice, il a été convenu qu'une refonte des deux SRCE semblait peu pertinente. D'autant que, malgré une méthodologie de travail différente, les outils se sont avérés compatibles. Les SRCE restent d'actualité et leur contenu est à disposition des territoires, en annexe au SRADDET. Ils sont aujourd'hui complétés par la Stratégie régionale pour la Biodiversité qui a une vocation plus transversale, et dont le programme d'action fait désormais référence.

Le SRCE Midi-Pyrénées annexé au SRADDET comporte un **atlas cartographique des composantes de la Trame verte et bleue**. Il est composé de planches au format A3 regroupées en livrets. Un livret de planches à l'échelle du 1/1 000 000 des cartes du diagnostic et de chaque sous-trame ; Un livret par sous-trame à l'échelle du 1/100 000 couvrant l'ensemble du territoire régional (8 livrets) ; Un livret de synthèse de l'ensemble des sous-trames superposées sur un même territoire. Le livret 10 présente les éléments et objectifs de la Trame verte et bleue.

La consultation de l'atlas cartographique du SRCE montre que la zone du projet se situe à proximité de plusieurs cours d'eau corridor de biodiversité à préserver de la Trame bleue dont le ruisseau des Fongasses et le ruisseau de la Barlaque. De plus, un réservoir boisé de plaine à l'est du projet ainsi qu'un réservoir boisé d'altitude et son corridor des milieux boisés de plaine associé au nord-ouest du projet, sont identifiés à proximité.



Extrait de l'atlas cartographique de la Trame verte et bleue (source SRCE Midi Pyrénées, 2014)

2. RESSOURCE EN EAU

■ Périmètres des captage

Un captage possède 3 périmètres de protection :

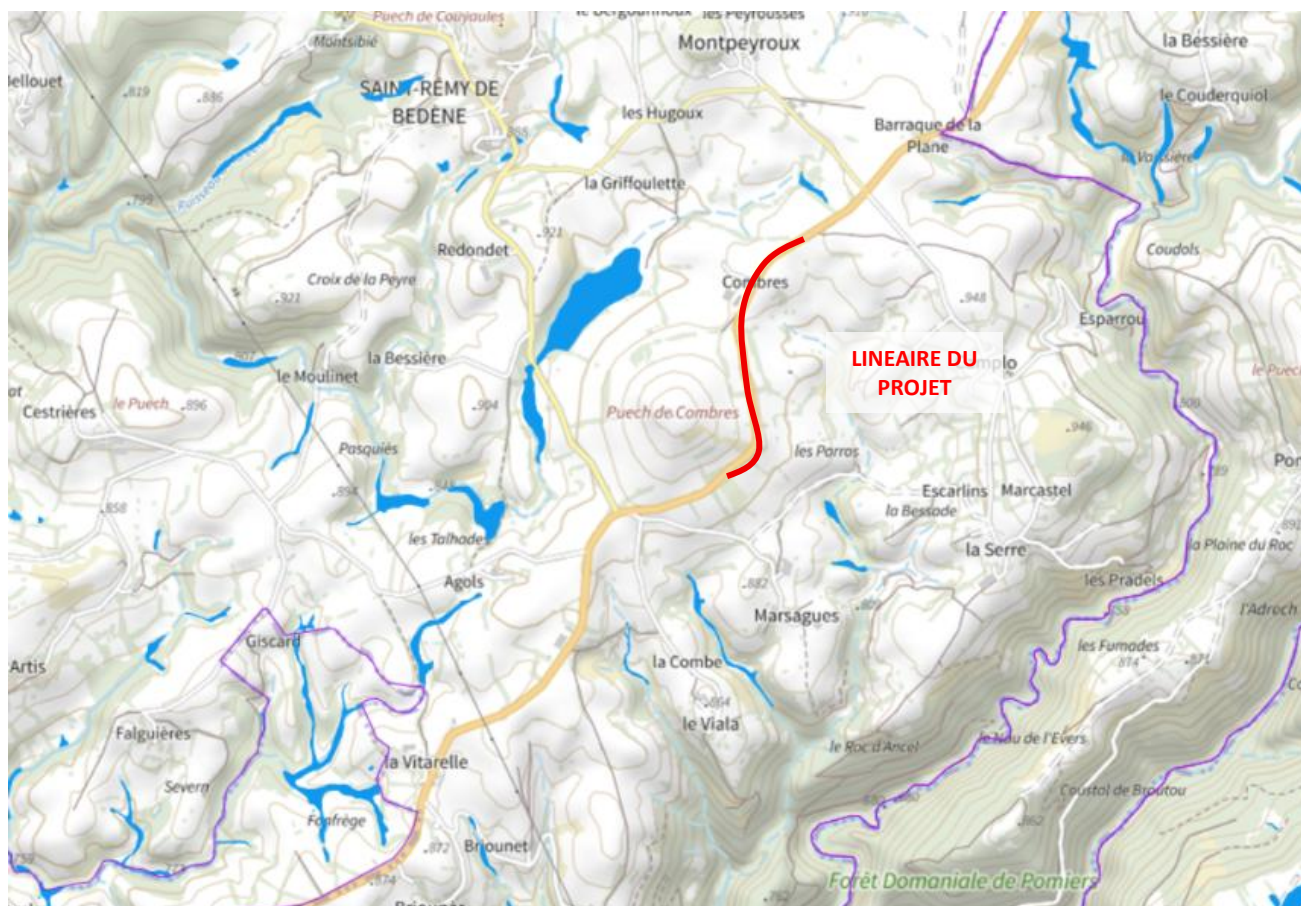
- Un PPI : périmètre de protection immédiate (dizaine de mètres) ;
- Un PPR : périmètre de protection rapprochée (dizaine d'hectares) ;
- Un PPE : périmètre de protection éloignée (variable).

Le projet n'est situé sur un périmètre de protection d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine.

■ Les zones humides référencées

D'après l'atlas des zones humides relevant du bassin hydrographique Adour-Garonne (Portail Interministériel Cartographique Picto-Occitanie) et le réseau partenarial des données sur les zones humides, **plusieurs zones humides sont recensées à proximité de la zone du projet** :

- au niveau d'affluents du ruisseau d'Esparrou, environ 300 mètres au sud-est
- au niveau du ruisseau de la Barlaque à 500 mètres environ au nord-ouest du site ;



Cartographie des zones humides (D'après le Réseau partenarial des données sur les zones humides)

3. ANALYSE ECOLOGIQUE

Afin de réaliser l'analyse écologique, plusieurs visites sur le terrain ont été effectuées par des écologues de BKM Environnement en novembre 2024 et en mai 2025 :

DATE	OBSERVATEUR	CONDITIONS METEOROLOGIQUES	PERIODE	Groupes
26/11/2024	A. JOUSSET	Nuageux, vent faible, 9°C	Diurne	Faune
14/05/2025	T. GARNIER	Ensoleillé, vent faible, 17°C	Diurne	Faune
22/05/2025	P. MENARD	Nuageux, vent faible	Diurne	Habitats, flore

Par ailleurs, les bases de données en ligne Faune Tarn Aveyron, Faune Occitanie, INPN, Faune France, Web'Obs, Biodiv'Occitanie, SINP Occitanie et PICTO-Occitanie ont été consultées.

Une mise à jour des données SINP a été réalisée début 2026.

3.1. Habitats, flore et zones humides

▪ Description des habitats et de la flore – zones humides

Sur la section de la RD921 à aménager, la voie est bordée principalement de prairies mésophiles pâturées.

Les bords de routes présentent plusieurs aspects physionomiques :

- Bords de routes simplement enherbées, dominées par des poacées (graminées),
- Haies basses taillées à base de Ronce (*Rubus* sp), Eglantier (*Rosa canina*), Cornouiller sanguin (*Cornus sanguinea*),...
- Haies arbustives hautes mais souvent étroites, à la composition floristique assez diversifiée : Aubépine (*Crataegus monogyna*), Noisetier (*Corylus avellana*), Merisier (*Prunus avium*), Orme champêtre (*Ulmus minor*), Eglantier, Sureau noir (*Sambucus nigra*), quelques petits chênes sessiles (*Quercus petraea*) et frênes élevés (*Fraxinus excelsior*).
- Haies hautes arborées, discontinues, composées de Frêne commun (*Fraxinus excelsior*), souvent taillé en têtard, et Chêne pédonculé (*Quercus robur*), et Chêne sessile (*Quercus petraea*). On observe également quelques grands Tilleuls (*Tilia cordata*). Certains individus de frênes sont taillés en têtard.

Par endroits, sur les bords de route ainsi que dans les prairies, on observe des plantes des landes acidiphiles comme la Fougère aigle (*Pteridium aquilinum*), le Genêt à balais (*Cytisus scoparius*), le Houx (*Ilex aquifolium*).

La strate herbacée des bords de route comprend, outre les poacées, le Cerfeuil sauvage (*Anthriscus caucalis*), l'Alliaire officinale (*Alliaria officinalis*), le Gaillet gratteron (*Galium aparine*), la Renoncule rampante (*Ranunculus repens*), la Grande oseille (*Rumex acetosa*), le Silène enflé (*Silene vulgaris*), le Gaillet croissette (*Cruciata leovipes*).

Toutes ces espèces sont communes.



Haies bordant la RD 921

D'après les données du Réseau Partenarial des Données sur les Zones Humides, il n'y a pas de zone humide recensée aux abords de la RD.

- **Les enjeux relatifs aux habitats et à la flore**

Les habitats et la végétation observés en bordure de route sont communs dans la région. Les enjeux apparaissent donc modérés.

Le projet aura un faible impact sur les habitats naturels et la flore.

- **Les zones humides**

Lors des passages sur le terrain, aucun habitat ou flore indicatrice de zone humide n'a été identifiée à proximité immédiate de la voie.

Les enjeux apparaissent donc relativement faibles.

3.2. La Faune

Deux visites diurnes sur site ont été réalisées par des écologues de BKM Environnement le 26 novembre 2024 et le 14 mai 2025. Les conditions météorologiques étaient moyennement favorables à l'observation d'espèces hivernales (Nuageux, vent faible, 10°C) mais favorables durant la période printanière (Ensoleillé, vent faible, 17°C). Les prospections ont été réalisées sur l'ensemble du linéaire initial, nord et sud.

- **Les mammifères terrestres et semi-aquatiques**

30 espèces de **mammifères terrestres et semi-aquatiques** sont recensées sur la commune de Montpeyroux. Il s'agit principalement d'espèces communes ne présentant pas d'enjeu particulier : Blaireau européen, Chevreuil européen, Lièvre d'Europe, Renard roux, Sanglier ... Un Renard roux a été observé s'alimentant dans les prairies en bordure de site lors de la prospection hivernale.

7 espèces mentionnées sur la commune et pouvant fréquenter les milieux concernés par le projet sont patrimoniales au regard de leur statut de protection, de conservation, ou de rareté :

Trois d'entre elles sont protégées au niveau national (protection des individus et de leurs habitats, article 2) : **l'Ecureuil roux, la Genette commune et le Hérisson d'Europe**. Ces espèces ont un enjeu faible et la région dispose d'une responsabilité faible, hormis vis-à-vis de la Genette commune pour laquelle elle est modérée. Les autres espèces ne sont pas protégées mais l'une d'entre elle est considérée comme « quasi menacée » sur la liste rouge des mammifères menacés de France : le **Lapin de garenne**, espèce à enjeu moyen mais dont la région a une responsabilité faible. Enfin, les deux dernières espèces sont deux espèces non menacées, **l'Hermine**, espèce à enjeu faible, dont la région a une responsabilité modérée, et le **Campagnol souterrain**, espèce à enjeu moyen.

Deux espèces de mammifères semi-aquatiques patrimoniales sont également recensées sur la commune : la Loutre d'Europe et le Campagnol amphibie. Ces deux espèces sont protégées au niveau national (article 2), et la Loutre est également inscrite au niveau européen (annexes II et IV de la Directive Habitats Faune Flore). D'après la base de données en ligne biodiv-occitanie, des observations de Loutre d'Europe sont mentionnées sur un affluent du ruisseau de Lagarde en 2003. L'espèce est également recensée dans la ZNIEFF de type I Gorge de la boralde Flaujaguèse, en aval de ce ruisseau. Elle est donc susceptible de fréquenter l'ensemble du réseau hydrographique de ce secteur. Cependant, aucun de ces ruisseaux ne franchit la section de la RD921 concernée par le projet, située sur un coteau. L'espèce n'est donc pas susceptible d'être présente au niveau du projet. Concernant le Campagnol amphibie, les données bibliographiques datent de 2003 au nord de la commune. Aucun habitat favorable n'est présent en bordure du projet, il peut donc être considéré comme absent de l'aire étudiée.

L'enjeu global pour ce groupe est faible.

▪ Les chiroptères

13 espèces de **chiroptères** sont recensées sur la commune de Montpeyroux et sur les communes à proximité, d'après les données bibliographiques disponibles. Il s'agit d'espèces anthropophiles (Grand murin, Grand rhinolophe, Petit rhinolophe, Pipistrelle commune, Pipistrelle de Kuhl, Sérotine commune), arboricoles (Barbastelle d'Europe, Grande noctule, Murin de Daubenton, Murin de Natterer, Noctule commune, Noctule de Leisler), ou fissuricoles (Vespère de Savi).

Des gîtes dans des bâtiments, des ponts et des arbres peuvent donc être utilisés pour leur reproduction, hibernation ou transit. Toutes ces espèces sont protégées au niveau national (Art.2 : protection des individus et de leurs habitats) et inscrites aux annexes II et/ou IV de la Directive Habitats faune flore. En outre, la Grande noctule et la Noctule commune disposent d'un enjeu écologique fort.

Une recherche des **arbres favorables** situés à proximité de la voie actuelle a été réalisée lors du passage des écologues. **De nombreux arbres présents en bordure de la voie présentent des caractéristiques favorables à ce groupe.** Au total, **46 arbres ont été relevés comme favorables dont 23 au niveau de la section nord du projet et 13 au niveau de la section sud (abandonnée)**, ils sont indiqués sur la carte de synthèse des enjeux écologiques. A noter qu'un arbre (ref. 122956 cf. annexes) est particulièrement intéressant et à conserver en priorité.

En ce qui concerne les **espèces anthropophiles**, La maison d'habitation et ses dépendances du lieu-dit « Combres » sont potentiellement favorables.

Aucune cavité n'est recensée à proximité du projet d'après le BRGM.

Le projet peut avoir une emprise sur des arbres favorables à ce groupe, pouvant être utilisés comme gîte.

De nombreux arbres favorables ont été recensés à proximité de la voie actuelle. Le projet se situe cependant dans un contexte ouvert, relativement peu favorable à ce groupe. L'enjeu est donc globalement **moyen**.



Arbres favorables aux chiroptères situés à proximité de la voie (à droite, ref 122956)

▪ Les oiseaux

145 espèces **d'oiseaux** sont recensées sur la commune concernée par le projet d'après les données disponibles en ligne. 27 espèces ont été observées sur le site lors des prospections dont 13 en période de nidification. Ces espèces sont pour la plupart communes et non menacées (Bergeronnette grise, Bruant zizi, Corneille noire, Geai des chênes ...) (cf. liste complète en annexe). A noter qu'un Tarin des aulnes et une Grive litorne, espèces typiquement hivernantes, ont été observées sur le site lors du passage hivernal. Ces espèces ne présentent cependant pas d'enjeu particulier.

4 des espèces patrimoniales observées par BKM en période de nidification disposent d'habitats favorables à leur reproduction sur le site ou à proximité :

- Le **Bruant jaune** est une espèce classée « Vulnérable » au niveau national, « quasi-menacée » sur la liste rouge de Midi-Pyrénées et « En danger » sur la nouvelle liste rouge de l'Occitanie. La responsabilité de l'Occitanie vis-à-vis de cette espèce est modérée tandis que son enjeu écologique est **moyen**. L'espèce apprécie les milieux ouverts et semi-ouverts pourvus d'arbustes et de buissons. Deux individus ont été observés aux abords du projet en mai 2025, au vu des habitats présents, il peut être considéré comme nicheur probable dans le secteur.
- Le **Bruant proyer** est une espèce non menacée au niveau national mais classée comme « quasi-menacée » sur la liste rouge de Midi-Pyrénées. Néanmoins, elle n'est pas menacée d'après la nouvelle liste rouge régionale de l'Occitanie. La responsabilité de la région vis-à-vis de cette espèce est faible et son enjeu écologique est **faible**. Trois individus ont été contactés en mai 2025 au niveau des haies et des friches présentes au niveau de la partie sud du projet. La nidification de cette espèce est très probable dans ces zones.
- La **Linotte mélodieuse** est classée « vulnérable » sur les listes rouges nationale et régionale (Midi-Pyrénées), la responsabilité de l'Occitanie vis-à-vis de cette espèce est faible tandis que son enjeu est **moyen**. La nouvelle liste rouge nationale de l'Occitanie considère l'espèce comme « quasi-menacée ». Un individu a été observé au sud du projet, les habitats présents sont favorables à sa nidification, elle

peut être considérée comme nicheuse probable au niveau du site d'étude.

- Le **Tarier pâtre** est classé « quasi-menacé » sur la liste rouge nationale et la nouvelle liste rouge de l'Occitanie mais n'est pas menacé sur l'ancienne liste rouge de Midi-Pyrénées. Son enjeu écologique est **faible**. Plusieurs individus ont été observés au niveau des cultures et dans les haies à proximité du projet. L'espèce est susceptible de nicher au niveau des haies arbustives basses.

L'**Hirondelle rustique** a également été observée au nord du projet, les habitats ne sont pas propices à sa nidification, elle utilise le site pour s'alimenter.

Plusieurs espèces observées en période hivernale et présentant un enjeu en période de nidification n'ont pas été observées au printemps (Grand corbeau, Milan royal). Ces espèces peuvent donc être considérées comme non nicheuses au niveau du projet.

Parmi les espèces à plus fort enjeu recensées dans la bibliographie sur la commune et pouvant fréquenter les milieux au niveau de la voie ou à proximité en nidification peuvent être citées : l'Alouette des champs, l'Alouette lulu, le Bouvreuil pivoine, le Chardonneret élégant, la Cisticole des joncs, la Fauvette grisette, le Moineau friquet, le Pic épeichette, la Pie-grièche écorcheur, le Serin cini, le Torcol fourmilier, la Tourterelle des bois et le Verdier d'Europe. Certaines de ces espèces peuvent utiliser les habitats en bordure de site en nidification. Elles n'ont pas été observées au printemps par BKM mais restent potentielles dans le secteur pendant la saison de nidification. Leur enjeu est moyen. Certaines de ces espèces sont par ailleurs mentionnées au niveau des lieux-dits à proximité du projet en période de nidification et notamment dans les données du SINP. **Le Puech de Combres semble particulièrement riche d'un point de vue avifaunistique d'après les données bibliographiques disponibles.** La Pie-grièche grise est par ailleurs mentionnée à ce niveau, principalement hors période de nidification.

Le projet est en outre localisé dans les périmètres des plans nationaux d'actions du Milan royal (domaines vitaux et hivernage) et du Vautour moine (domaine vitaux et aire globale de fréquentation). Le Milan royal a été observé en chasse sur le site lors de la prospection hivernale. L'emprise du projet reste cependant faible au regard du territoire de ces espèces et aucune aire de nidification de rapace n'a été observée à proximité. Il est donc susceptible de ne fréquenter le site qu'en hivernage.

La zone concernée par le projet est constituée de milieux principalement ouverts et bocagers. Le projet peut être une source de dérangement pour les espèces nicheuses à proximité ou avoir une emprise sur des habitats favorables. Plusieurs espèces patrimoniales et/ou protégées sont présentes en nidification. L'enjeu pour ce groupe est globalement **moyen.**

▪ Les amphibiens

Concernant les **amphibiens**, 8 espèces sont recensées sur la commune dont 7 pouvant fréquenter les abords du projet au vu des habitats présents : l'Alyte accoucheur, le Crapaud calamite, le Crapaud épineux, la Grenouille rousse, le complexe des Grenouilles vertes et la Salamandre tachetée.

Bien que la zone du projet soit localisée en hauteur par rapport aux vallons alentours, des fossés, ruissellements, sources et ornières ont été observés à proximité de la voie. Ces zones peuvent constituer des habitats de reproduction mais elles étaient cependant davantage asséchées en mai. Les boisements et fourrés à proximité peuvent en outre être favorables en habitat terrestre. Néanmoins, aucun individu n'a été observé lors des prospections.

Ces espèces ont toutes un enjeu faible hormis l'Alyte accoucheur qui possède un enjeu moyen. Il est par ailleurs inscrit comme « En Danger » sur la liste rouge régionale. L'Alyte accoucheur et le Crapaud calamite sont par ailleurs inscrits à l'annexe IV de la Directive Habitats Faune Flore et sont tous les deux protégés au niveau national selon l'article 2 (protection des individus et de leurs habitats). Le Crapaud épineux et la Salamandre tachetée sont quant à eux protégés selon l'article 3 (protection des individus uniquement).

L'enjeu concernant ce groupe est globalement faible.



Prairie inondée, ornière et fossé, habitat favorable pour la reproduction des amphibiens



Réseau hydrographique et points d'eau aux alentours du projet (source : géoportail)

▪ Les reptiles

7 espèces sont signalées sur la commune d'après les différentes données bibliographiques dont 5 pouvant fréquenter le secteur du projet : Couleuvre helvétique, Couleuvre verte et jaune, Lézard à deux raies, Lézard des murailles et Vipère aspic.

Aucune espèce n'a été observée lors des prospections mais des zones favorables ont été identifiées le long de la route (murets en pierres), ces espèces sont donc potentielles au niveau de la zone du projet.

Toutes sont protégées au niveau national selon l'article 2 (protection des individus et de leurs habitats). Trois d'entre elles sont également inscrites à l'annexe IV de la Directive Habitats, Faune, Flore (Couleuvre verte et jaune, le Lézard à deux raies et Lézard des murailles). L'enjeu de ces espèces s'échelonne de moyen pour la Vipère aspic, à faible pour les espèces restantes. Elles ne sont pas menacées au niveau national, seule la Vipère aspic est classée « vulnérable » au niveau régional et le Lézard à deux raies « quasi menacé » sur cette même liste.

Plusieurs espèces à enjeu sont potentiellement présentes au niveau de la zone du projet. L'enjeu pour ce groupe est globalement **moyen.**



Zones potentiellement favorables aux reptiles

▪ Les insectes

41 espèces de **lépidoptères** sont recensées sur la commune concernée par le projet d'après les données disponibles. Il s'agit pour la plupart d'espèces communes, ne présentant pas d'enjeu particulier : Aurore, Citron, Cuivré commun, Demi-deuil, Flambé, Myrtil, Tircis, Vulcain... Lors du passage sur site en mai 2025, aucune espèce n'a été observée.

Parmi les espèces potentiellement présentes dans la zone étudiée, aucune n'est patrimoniale, elles sont communes et non menacées.

L'enjeu pour ce groupe est **faible.**

En ce qui concerne les **odonates**, 18 espèces sont recensées dans la bibliographie, communes et non

patrimoniales. Les ruissèlements présents aux abords de la route sont assez peu favorables à l'accueil de ce taxon, aucun individu n'a été observé en mai 2025.

L'enjeu pour ce groupe est faible.

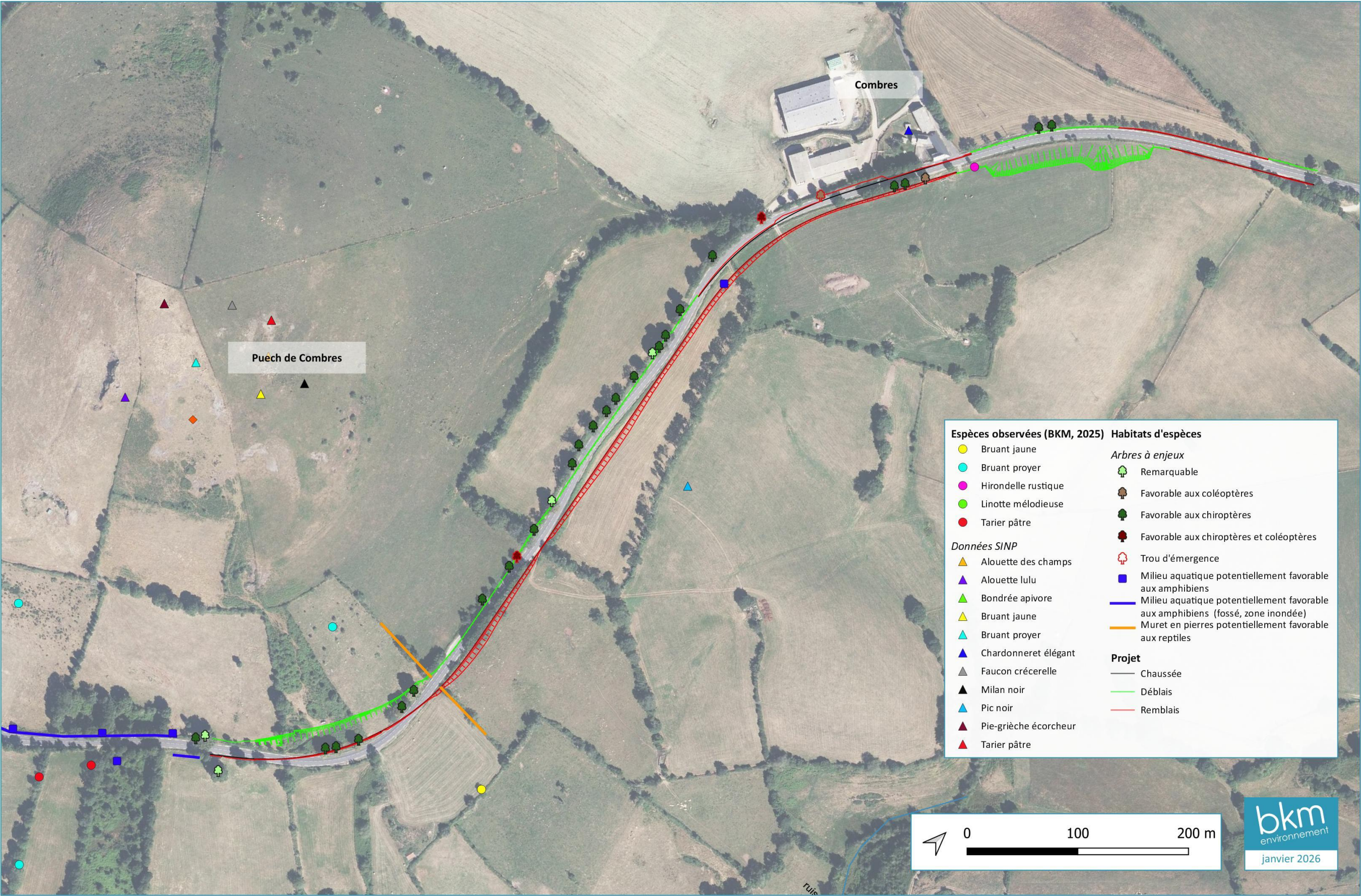
Les données bibliographiques font mention de la présence de 2 **coléoptères** patrimoniaux sur la commune : le Lucane Cerf-volant et la Rosalie des Alpes. Le Grand capricorne peut également être considéré comme potentiel sur le secteur. Ces trois espèces sont inscrites à l'annexe II de la Directive Habitats Faune Flore, le Grand capricorne et la Rosalie des Alpes étant en outre inscrits à l'annexe IV, et protégés au niveau national (article 2, protection des individus et de leurs habitats). L'enjeu de la Rosalie des Alpes est moyen, il est faible pour les deux autres espèces.

La Rosalie des Alpes fréquente les milieux boisés particulièrement frais. Les données bibliographiques mentionnent l'espèce dans le vallon du ruisseau Boralde Flaujaguèse, à environ 2 km à l'est de la zone du projet. Les habitats présents au niveau de la zone du projet ne sont cependant pas favorables à l'espèce, elle peut donc être considérée comme absente. Une recherche des arbres favorables aux coléoptères a été réalisée et 9 arbres ont été recensés comme favorables dont 7 présentant des traces d'émergence sur la totalité du linéaire dont **4 arbres sur la section nord et 3 avec trous d'émergence**. Ils sont localisés sur la carte de synthèse des enjeux écologiques.



Arbre présentant des trous d'émergences de coléoptères

L'enjeu est donc globalement moyen pour ce groupe



3.1. Tableau de synthèse des enjeux écologiques

	Enjeux		
	Niveau	Caractéristiques	Description
Périmètres réglementaires et SRCE			
Périmètres réglementaires	Faible	PNR de l'Aubrac	Dans le Parc Naturel Régional de l'Aubrac
SRCE	Faible	Pas de corridor ou réservoir à proximité immédiate	-
Habitats naturels, Flore et zones humides			
Habitats naturels et flore	Faible	Habitats naturels et flore	Habitats et la végétation observés en bordure de route communs
Zones humides	Faible	Pas de zone humide identifiée à proximité	-
Faune			
Mammifères terrestres	Faible	30 espèces recensées sur la commune.	Espèces principalement communes et non menacées. Présence potentielle de l'Ecureuil roux, la Genette commune et le Hérisson d'Europe (espèces protégées), du le Lapin de garenne, de l'Hermine, de l'Hermine et du Campagnol souterrain. L'enjeu est moyen pour le Lapin de garenne et le Campagnol souterrain, les autres espèces ont un enjeu faible.
Chiroptères	Moyen	13 espèces de chiroptères recensées sur la commune	Espèces protégées d'enjeu faible à moyen pouvant fréquenter les vieux arbres et les bâtis aux alentours. 23 arbres favorables à proximité de l'emprise du projet retenue.
Oiseaux	Moyen	145 espèces recensées sur la commune. 27 espèces inventoriées par BKM. Projet compris dans les périmètres des plans nationaux d'actions du Milan royal (domaines vitaux et hivernage) et du Vautour moine (domaines vitaux et aire globale de fréquentation).	4 espèces patrimoniales potentiellement nicheuses : Bruant jaune, Bruant proyer, Linotte mélodieuse et Tarier pâtre. Aucune aire de nidification de rapace n'a été observée au niveau du projet.
Amphibiens	Faible	8 espèces recensées sur la commune, aucune observée sur le site.	Présence de quelques zones potentiellement favorables à proximité. Habitats en bordure peuvent potentiellement être utilisés en habitat terrestre.
Reptiles	Moyen	5 espèces potentiellement présentes au niveau du projet et à proximité immédiate, (Couleuvre helvétique, Couleuvre verte et jaune, Lézard à deux raies, Lézard des murailles et Vipère aspic). Aucune espèce observée lors des passages.	Toutes sont protégées. Présence de plusieurs zones favorables à ce groupe le long de la route (murets, blocs rocheux).
Insectes	Moyen	41 espèces de lépidoptères rhopalocères recensées sur la commune, non patrimoniales. 18 espèces d'odonates recensées sur la commune mais, aucune observée sur le site. Deux espèces de coléoptères potentielles (Lucane Cerf-volant et le Grand capricorne).	Pas d'habitat aquatique favorable au groupe à proximité immédiate du projet pour les odonates. 4 arbres favorables dont 3 avec des trous d'émergence de coléoptères.

4. IMPACTS DU PROJET

4.1 Les impacts attendus du projet

Le projet traverse principalement des milieux ouverts, prairies/cultures.

Les impacts négatifs sont principalement :

- Emprise sur habitats d'espèces patrimoniales et/ou protégées (milieux aquatiques favorables aux amphibiens) ;
- Emprise potentielle sur des milieux favorables aux reptiles ;
- Emprise potentielle sur des arbres favorables aux chiroptères et/ou aux coléoptères.

4.2 Tableau de synthèse des impacts potentiels

	Enjeux		Impacts potentiels	
	Niveau	Caractéristiques	Niveau	Description
Périmètres réglementaires et SRCE				
Périmètres réglementaires SRCE	Faible	Dans le Parc Naturel Régional de l'Aubrac	Faible	Emprise faible
Périmètres réglementaires	Faible	Pas de corridor ou réservoir à proximité immédiate	Faible	
Habitats naturels, Flore et zones humides				
Habitats naturels et flore	Faible	Habitats et la végétation observés en bordure de route communs	Faible	Emprise potentielle relativement faible, habitats similaires en périphérie
Zones humides	Faible	Pas de zone humide identifiée à proximité	Nul	Pas d'emprise directe sur une zone humide
Faune				
Mammifères terrestres	Faible	30 espèces recensées sur la commune. Espèces principalement communes et non menacées. Présence potentielle de l'Ecureuil roux, la Genette commune et le Hérisson d'Europe (espèces protégées), du le Lapin de garenne, de l'Hermine, de l'Hermine et du Campagnol souterrain. L'enjeu est moyen pour le Lapin de garenne et le Campagnol souterrain, les autres espèces ont un enjeu faible.	Faible	Emprise sur des habitats d'espèces patrimoniales et/ou protégées potentielles Emprise relativement faible, habitats similaires en périphérie Risque de destruction d'individus en phase de travaux.
Chiroptères	Moyen	13 espèces de chiroptères recensées sur la commune Espèces protégées d'enjeu faible à moyen pouvant fréquenter les vieux arbres et les bâtis aux alentours. 23 arbres favorables à proximité de l'emprise du projet.	Moyen	Emprise sur des habitats d'espèces protégées potentielles 11 arbres favorables non conservés Risque de destruction d'individus en phase de travaux

Oiseaux	Moyen	145 espèces recensées sur la commune. 27 espèces inventoriées par BKM. Projet compris dans les périmètres des PNA du Milan royal (domaines vitaux et hivernage) et du Vautour moine (domaines vitaux et aire globale de fréquentation). 4 espèces patrimoniales potentiellement nicheuses : Bruant jaune, Bruant proyer, Linotte mélodieuse et Tarier pâtre. Aucune aire de nidification de rapace n'a été observée au niveau du projet.	Faible	Emprise sur des habitats d'espèces protégées potentielles Habitats de substitution en périphérie Risque de destruction d'individus en phase de travaux
Amphibiens	Faible	8 espèces recensées sur la commune, aucune observée sur le site. Présence de quelques zones potentiellement favorables à proximité. Habitats en bordure peuvent potentiellement être utilisés en habitat terrestre.	Faible	Emprise sur des habitats d'espèces protégées potentielles (habitats terrestres)
Reptiles	Moyen	5 espèces potentiellement présentes au niveau du projet et à proximité immédiate, (Couleuvre helvétique, Couleuvre verte et jaune, Lézard à deux raies, Lézard des murailles et Vipère aspic). Aucune espèce observée lors des passages. Toutes sont protégées. Présence de plusieurs zones favorables à ce groupe le long de la route (murets, blocs rocheux).	Faible	Emprise sur des habitats favorables Risque de destruction d'individus en phase de travaux
Insectes	Moyen	41 espèces de lépidoptères rhopalocères recensées sur la commune, non patrimoniales. 18 espèces d'odonates recensées sur la commune mais, aucune observée sur le site. Deux espèces de coléoptères potentielles (Lucane Cerf-volant et le Grand capricorne). Pas d'habitat aquatique favorable au groupe à proximité immédiate du projet pour les odonates. 4 arbres favorables dont 3 avec des trous d'émergence de coléoptères.	Moyen	Risque de destruction d'individus d'espèces protégées et/ou patrimoniales de coléoptères en phase de travaux notamment pour les arbres 2 arbres favorables non conservés

5. LES MESURES ENVIRONNEMENTALES

5.1. Les mesures d'évitement

➤ Redéfinition des caractéristiques du projet : Choix du tracé en fonction des enjeux écologiques

Il a été demandé au CD12 de faire le maximum pour préserver les arbres âgés présents en bordure de voie en particulier ceux référencés comme étant favorables aux coléoptères et/ou chiroptères, ainsi qu'un maximum de murets en pierres ou zones favorables aux reptiles. Il a également été demandé de préserver au maximum les zones sensibles identifiées (ruisseau, zone humide) (cf. annexe 3, V1 du projet, 2024).

Les mesures présentées ci-après sont détaillées sous forme de fiches présentées en **annexe**.

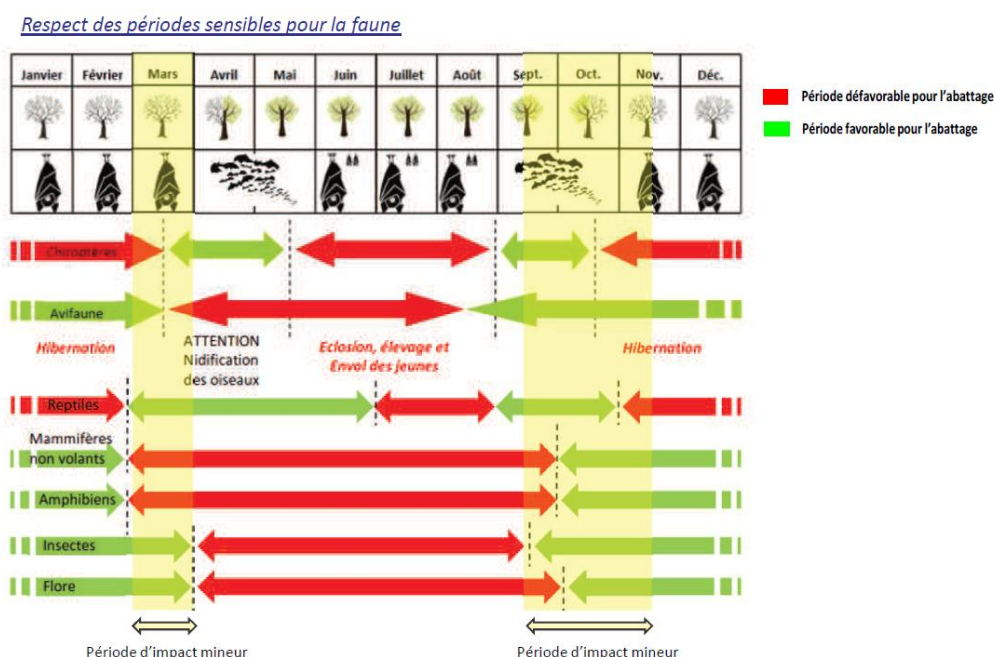
Plusieurs mesures d'évitement ont donc été mises en place :

- Évitement des périodes sensibles pour les habitats du milieu (cf. Fiche ME3)

Les premiers travaux de défrichement et décapage du sol éviteront les périodes sensibles pour la faune :

- Printemps-été : période maximale d'activités, notamment pour la reproduction,
- Hiver : période où de nombreuses espèces sont en phase de repos, donc peu mobiles (enfouies dans le sol, etc...)

Le Département s'engage ainsi à respecter les périodes d'impact mineur sur la biodiversité, à savoir entre le 15 septembre et 15 novembre, et entre le 1er et 31 mars.



- Évitement des arbres favorables aux chiroptères et/ou coléoptères (cf. Fiche ME5)

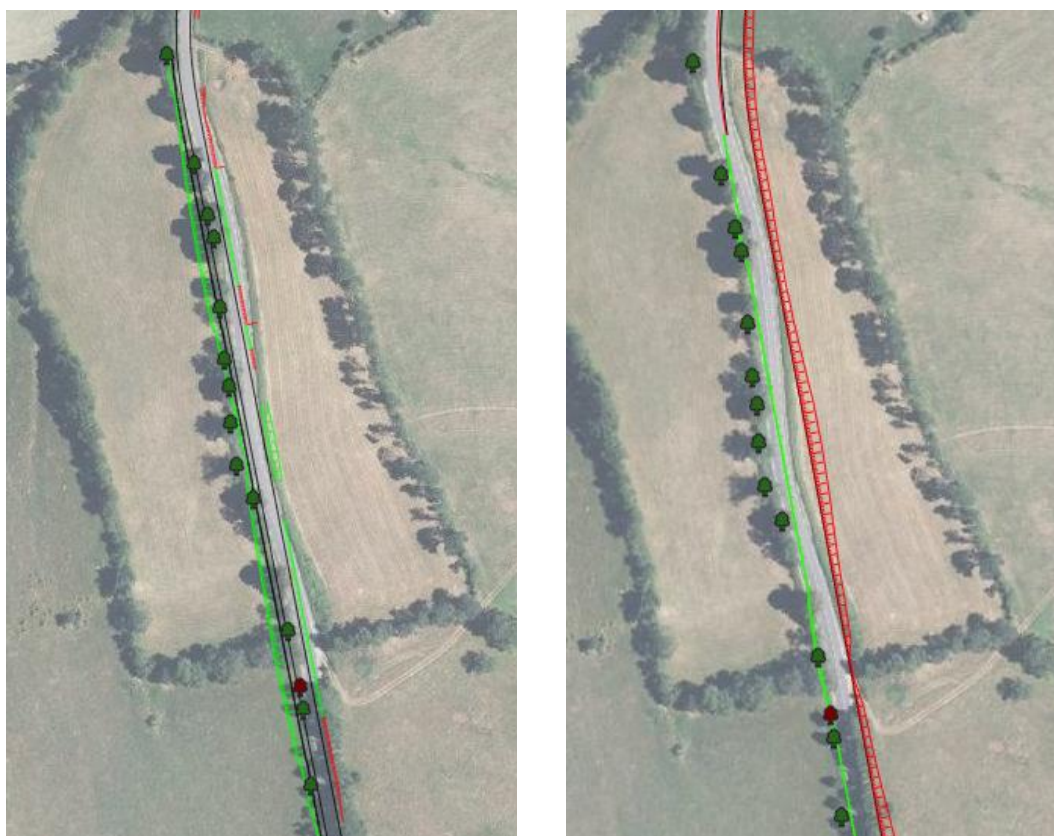
Certains arbres abritent des espèces protégées de façon potentielle (coléoptères, chiroptères) et ont été identifiés lors des prospections sur site.

Il a été demandé au CD12 de faire le maximum pour préserver les arbres âgés présents en bordure de voie en particulier ceux référencés comme étant favorables aux coléoptères et/ou chiroptères, notamment un arbre à enjeu très fort identifié (ref. 122956).

Suite à la première version de la note écologique, le CD12 a adapté son projet. Le côté d'élargissement choisi permet ainsi de conserver un maximum d'arbres recensés par l'écologue.

Ont ainsi pu être préservés :

- 8 arbres favorables aux chiroptères initialement compris dans le projet dont l'arbre particulièrement favorable identifié dans l'état initial ;



Ancien projet (à gauche) et projet adapté (à droite) suite aux enjeux identifiés

➤ **Redéfinition des caractéristiques du projet : Evitement des ouvrages favorables aux chiroptères (Fiche ME6)**

Le bâti et les dépendances du lieu-dit « Combres », identifiés comme potentiellement favorables aux chiroptères seront entièrement préservés.

➤ **Redéfinition des caractéristiques du projet : choix des zones de dépôt et respect des zones sensibles**

Les engins respecteront l’emprise stricte du chantier. Une clôture légère de type agricole pourra être installée sur le périmètre de l’emprise pour éviter tout écart de circulation. Les zones de stockage de matériaux et installations de chantier seront éloignées des zones les plus sensibles.

5.1. Les mesures de réduction

➤ **Traitement des eaux de ruissellement dans la zone de chantier (cf. Fiche MR4)**

Les risques de pollution durant le chantier concernent les dépôts de fines particules, d’hydrocarbures ou d’huiles pouvant s’écouler vers les fossés et ruisseaux proches. Il convient d’être vigilant et prendre des mesures pour éviter ces pollutions telles qu’interdire l’accès aux zones identifiées, le dépotage et les ravitaillements à proximité. En cas de pollution accidentelle, utilisation d’un kit anti-pollution.

Des dispositifs de fossés filtrants en phase chantier seront également mis en place et les équipes de chantier sensibilisées.

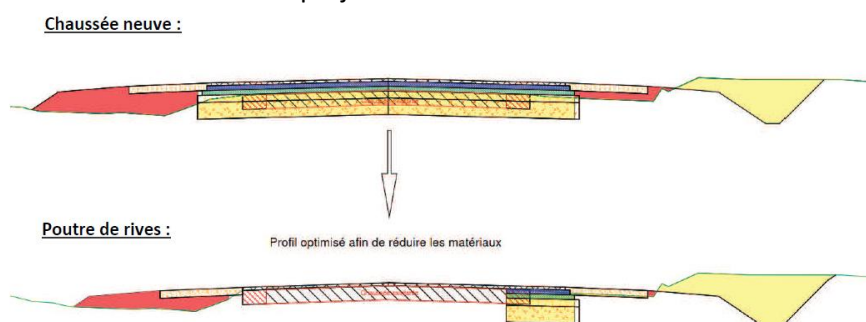
➤ **Préservation de la ressource (Déblai/Remblai) (cf. Fiche MR7)**

Le projet a été adapté afin de limiter au maximum les apports extérieurs de terre et les déblais, ceci afin de réduire l’extraction en carrière. La réduction des transports de matériaux permet en effet la diminution des nuisances et les émissions de CO2.

Les volumes de déblais/remblais ont donc été au maximum équilibrés.

➤ **Préservation de la ressource (Matériaux de chaussée) (cf. Fiche MR8)**

Les profils en travers du projet ont été optimisés afin d’économiser les matériaux de carrière et diminuer au maximum l’impact sur l’environnement. Ainsi, la mise en place de poutres de rives permet d’apporter uniquement les matériaux nécessaires au projet.



➤ **Préservation de la ressource (Géométrie) (cf. Fiche MR9)**

La géométrie du projet a été au maximum optimisée afin de répondre aux besoins identifiés pour limiter l’impact du projet sur le milieu.

➤ **Optimiser l’emprise du domaine public (cf. Fiche MR10)**

Les dépendances routières après modelage seront restituées aux exploitants locaux. Des clôtures agricoles en tête de talus de remblai seront mises en place, permettant ainsi un entretien par pâturage.

L’exploitant sera informé des enjeux écologiques du secteur restitué, notamment de l’enjeu écologique des arbres dont le maintien sur le long terme est nécessaire.

➤ **Respect des seuils réglementaires de bruit (cf. Fiche MR11)**

Le cahier des charges impose aux entreprises d’utiliser des engins conformes à la réglementation européenne sur le bruit. En zone urbaine, les avertisseurs de recul seront de type « cri de lynx », plus audibles et moins agressifs que les bips classiques. Les travaux bruyants seront interdits avant 8h, entre 12h et 13h30 et après 18h.

➤ **Préservation de la qualité de l’air (cf. Fiche MR12)**

Les zones de travaux seront arrosées afin de limiter l’envole de poussière et préserver la qualité de l’air. L’entreprise fournira la méthode et les autorisations pour l’arrosage.

➤ **Gestion des déchets générés par le chantier (cf. Fiche MR13)**

Afin de réduire les impacts liés aux déchets et favoriser les recyclages, une organisation du tri sélectif sur le chantier sera mise en place. La zone dédiée sera identifiée et balisée au démarrage des travaux. La gestion des déchets sera effectuée conformément au SOGED.

➤ **Maitriser la ressource en eau (cf. Fiche MR14)**

L’utilisation de l’eau pour stabiliser les matériaux et limiter la poussière sera maitrisée. L’entreprise fournira les autorisations de prélèvement et adaptera l’intervention en cas de restriction.

➤ **Réduction des impacts sur les chiroptères et/ou coléoptères (cf. Fiche MR15)**

2 arbres favorables aux coléoptères et 7 arbres favorables aux chiroptères sont à priori impactés par le projet.

Les arbres favorables à la faune seront à abattre en dehors des périodes les plus sensibles pour la faune. Le Département s’engage ainsi à respecter les périodes d’impact mineur sur la biodiversité, à savoir entre le 15 septembre et 15 novembre, et entre le 1er et 31 mars.

Par précaution, l’ensemble des arbres abattus dans le cadre du projet seront maintenus au sol au moins 24h pour permettre à d’éventuels individus de **chiroptères** de s’échapper au cours de la nuit.

Les plus vieux arbres présentant des fissures, branches mortes ou des traces de **coléoptères** seront stockés au moins 5 ans en lisière de boisement (tronc, branches et souche).

Les arbres non identifiés comme favorables aux chiroptères ou coléoptères pourront être utilisés pour confectionner des abris petite faune.

➤ **Pose de géotextile en zones sensibles (cf. Fiche MR16)**

Un filet géotextile de protection temporaire sera mis en place dès le début des travaux pour éviter aux espèces de pénétrer dans l'emprise du chantier.

Il sera disposé en particulier au niveau des zones sensibles, notamment au sud du projet au niveau des fossés favorables et au niveau du petit point d'eau plus au nord.

Filet geotextile (Extrait Fiche MR16)



5.2. Les mesures d'accompagnement

➤ **Plantation d'arbres ou haies (cf. Fiche MA1)**

Des linéaires de haies arborées seront restaurés ou créés lors du réaménagement, et auront un rôle favorable pour le déplacement des espèces.

Les espèces végétales choisies devront être adaptées et locales. Les arbres plantés seront suffisamment développés pour assurer leur rôle de corridor. Des massifs arbustifs seront également reconstitués en faveur des oiseaux.

Outre la création d'habitats favorables à la faune, les linéaires de haies permettront de retenir les fines particules issues de l'érosion des champs situés en haut des talus et d'atténuer les effets du vent en période hivernale.

La localisation des linéaires de haies et des arbres est réalisée en association avec un écologue afin de préserver le maillage bocager et créer des barrières afin de limiter les collisions.

➤ **Mise en place d'habitats pour la biodiversité (cf. Fiche MA2)**

Des **gîtes artificiels à reptiles** seront créés : tas de bois et de broussailles issus du défrichement ou de pierres, hibernaculum. Il est recommandé d'alterner les matériaux afin de ménager dans l'abri des zones plus ou moins denses, avec des cavités. La décomposition progressive des tas de branches contribue à leur effondrement et il sera nécessaire de les recharger régulièrement pour conserver leur fonctionnalité.

De même, des **gîtes à chiroptères** seront installés à proximité dans des zones favorables au nord et au sud du projet (cf. carte de synthèse)

➤ **Prise en compte du milieu agricole (cf. Fiche MA6)**

Un nouvel accès sécurisé à la prairie sera mis en place côté est du projet.

➤ **Restauration des délaissées en prairies naturelles (cf. Fiche MA9)**

Les délaissés routiers non rétrocédés seront réaménagés en prairie avec des essences locales afin de limiter au maximum l'emprise du projet sur les habitats naturels et habitats d'espèces. Les prairies seront ensemencées si nécessaire à l'aide de semences locales et adaptées.

Les autres seront intégrés aux parcelles agricoles attenantes.

5.1. Tableau de synthèse des impacts et mesures associées

	Enjeux	Impacts	Séquence "Eviter, Réduire, Compenser" (ERC)			Mesures complémentaires d'Accompagnement	Impacts résiduels
			Eviter	Réduire	Compenser		
Périmètres réglementaire et SRCE	Faible	Faible					
Habitats naturels et flore	Faible	Faible					
Zones humides	Faible	nul					
Mammifères terrestres	Faible	Faible	Évitement des périodes sensibles pour les habitats du milieu (cf. Fiche ME3)			Plantation d'arbres ou de haies (cf. Fiche MA1) Restauration des délaissées en prairies naturelles (cf. Fiche MA9)	Très faible
Chiroptères	Moyen	Moyen	Évitement des périodes sensibles pour les habitats du milieu (cf. Fiche ME3) Évitement des arbres favorables aux chiroptères et/ou coléoptères (cf. Fiche ME5) Evitement des ouvrages favorables aux chiroptères (cf. Fiche ME6)	Réduction des impacts sur les chiroptères et/ou coléoptères (cf. Fiche MR15)		Mise en place d'habitats pour la biodiversité (cf. Fiche MA2)	Très faible
Oiseaux	Moyen	Faible	Évitement des périodes sensibles pour les habitats du milieu (cf. Fiche ME3)	Pose de géotextile en zones sensibles (cf. Fiche MR16)		Plantation d'arbres ou de haies (cf. Fiche MA1)	Très faible
Amphibiens	Faible	Faible	Évitement des périodes sensibles pour les habitats du milieu (cf. Fiche ME3)	Traitement des eaux de ruissellement dans la zone de chantier (cf. Fiche MR4)		Plantation d'arbres ou de haies (cf. Fiche MA1) Mise en place d'habitats pour la biodiversité (cf. Fiche MA2) Restauration des délaissées en prairies naturelles (cf. Fiche MA9)	Très faible

Reptiles	Moyen	Faible	Évitement des périodes sensibles pour les habitats du milieu (cf. Fiche ME3)			Plantation d'arbres ou de haies (cf. Fiche MA1) Mise en place d'habitats pour la biodiversité (cf. Fiche MA2) Restauration des délaissées en prairies naturelles (cf. Fiche MA9)	Très faible
Insectes	Moyen	Moyen	Évitement des périodes sensibles pour les habitats du milieu (cf. Fiche ME3)			Restauration des délaissées en prairies naturelles (cf. Fiche MA9)	Très faible

Ressources							
	Enjeux	Impacts	Séquence "Eviter, Réduire, Compenser" (ERC)			Mesures complémentaires d'Accompagnement	Impacts résiduels
			Eviter	Réduire	Compenser		
Matériaux de carrière	Moyen	Moyen		Fiche MR7 et MR9			
Matériaux de chaussée	Fort	Moyen		Fiche MR8 et MR9			
Eau	Faible			Fiche MR14			
Déchets	Faible	Faible		Fiche MR13			

Enjeux agricoles							
	Enjeux	Impacts	Séquence "Eviter, Réduire, Compenser" (ERC)			Mesures complémentaires d'Accompagnement	Impacts résiduels
			Eviter	Réduire	Compenser		
Transit du bétail sur la RD.	Moyen	Moyen				Fiche MA6	
Sécurité des accès	Fort	Moyen		Fiche MR9		Fiche MA6	
PAC	Faible						
Foncier	Faible	Faible				Fiche MA9	

Tourisme							
	Enjeux	Impacts	Séquence "Eviter, Réduire, Compenser" (ERC)			Mesures complémentaires d'Accompagnement	Impacts résiduels
			Eviter	Réduire	Compenser		
Perturbations	Faible	Moyen					
Altération	Faible	Moyen		Fiche MR10		Fiche MA1	

Cadre de vie							
	Enjeux	Impacts	Séquence "Eviter, Réduire, Compenser" (ERC)			Mesures complémentaires d'Accompagnement	Impacts résiduels
			Eviter	Réduire	Compenser		
Bruit	Faible			Fiche MR10 et MR11			
Air	Faible			Fiche MR12			
Paysage	Faible			Fiche MR10		Fiche MA1	
Mobilité douce	Faible						

6. BILAN ECOLOGIQUE ET ENVIRONNEMENTAL DU PROJET – ENJEUX – IMPACTS – MESURES

Les impacts et mesures pour chaque groupe sont représentés sur les cartes pages suivantes.

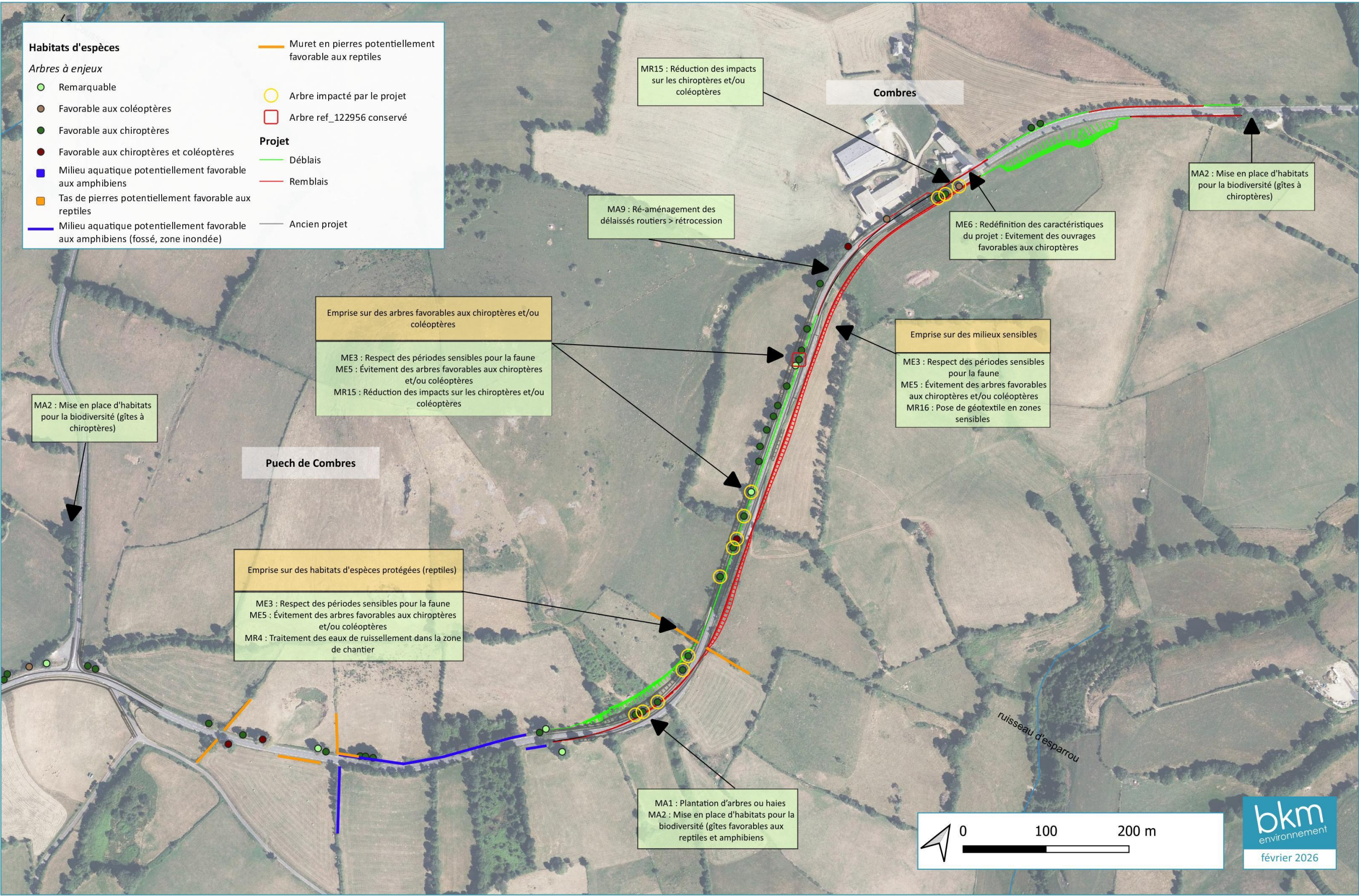
Les enjeux vis-à-vis des habitats, de la flore, et des zones humides sont faibles.

Les enjeux pour la faune sur le site sont moyens, en particulier pour les espèces pouvant fréquenter les vieux arbres, ceux-ci étant nombreux en bordure de voie (chiroptères, coléoptères, oiseaux). Plusieurs espèces patrimoniales et/ou protégées fréquentent potentiellement le secteur. De même, des zones potentiellement favorable aux reptiles et amphibiens ont été observées.

Des mesures environnementales sont mises en place pour limiter les impacts sur les milieux naturels.

Les impacts résiduels sur les habitats naturels, la flore et la faune seront négligeables dans la mesure où les mesures environnementales proposées seront appliquées.

Le projet est également compris dans le Parc Naturel Régional de l'Aubrac. Il a été conseillé au CD12 de se rapprocher de la structure afin d'avoir des compléments de données et conseils sur l'aménagement du projet.



7. Annexes

7.1. Annexe 1: Espèces observées

Groupe	Espèces observées	26/11/2024	14/05/2025
Mammifères	Renard roux	1	
Oiseaux	Alouette des champs	1	
	Bergeronnette grise	1	
	Bruant jaune		2
	Bruant proyer		2
	Bruant zizi	1	
	Chardonneret élégant	1	
	Choucas des tours	1	
	Corneille noire	1	
	Etourneau sansonnet	1	
	Fauvette à tête noire		1
	Geai des chênes	1	
	Grand Corbeau	1	
	Grive litorne	1	
	Hirondelle rustique		1
	Hypolaïs polyglotte		1
	Linotte mélodieuse		1
	Merle noir	2	2
	Mésange bleue	1	1
	Mésange charbonnière	1	
	Milan royal	1	
	Moineau domestique	1	1
	Pinson des arbres	1	3
	Pouillot véloce		1
	Rossignol philomèle		1
	Rougegorge familier	1	
	Tarier pâtre		2
	Tarin des aulnes	1	
Total général		20	19

Liste des espèces contactées par BKM Environnement.

7.2. Annexe 2 : Expertise des arbres

Les arbres favorables à la faune sont identifiés sur les cartes suivantes :

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AVEYRON - RECTIFICATION DE LA
RD921 A MONTPEYROUX (12)

EXPERTISE DES ARBRES - nord



Caractéristiques de chaque arbre :

REF	Date	Fav. Chiros	Fav. Coléos	Remarqua ble	Cavité	Trou pic	Fente/Fiss	Écorce d'	Branche mo	Trou émer	Photos
094149.jpg	2024-11-26T09:41:36	OUI	NON	NON	OUI	NON	NON	NON	NON	NON	20241126_094140.jpg, 20241126_094149.jpg
094251.jpg	2024-11-26T09:42:32	OUI	NON	NON	OUI	NON	NON	NON	NON	NON	20241126_094236.jpg, 20241126_094251.jpg
094407.jpg	2024-11-26T09:43:48	OUI	NON	NON	OUI	NON	OUI	NON	NON	NON	20241126_094355.jpg, 20241126_094407.jpg
114158.jpg	2024-11-26T09:38:42	OUI	NON	NON	OUI	NON	NON	NON	NON	NON	20241126_093845.jpg, 20241126_093856.jpg, 20241126_114158.jpg
114300.jpg	2024-11-26T09:37:09	OUI	NON	NON	OUI	NON	NON	NON	NON	NON	20241126_093718.jpg, 20241126_093730.jpg, 20241126_114300.jpg
114711.jpg	2024-11-26T11:46:59	OUI	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON	20241126_114711.jpg
115028.jpg	2024-11-26T11:50:24	OUI	NON	NON	OUI	NON	NON	NON	NON	NON	20241126_115028.jpg
115136.jpg	2024-11-26T11:51:17	OUI	OUI	NON	OUI	NON	NON	NON	NON	OUI	20241126_115123.jpg, 20241126_115136.jpg
115256.jpg	2024-11-26T11:52:48	OUI	NON	NON	OUI	NON	OUI	NON	NON	NON	20241126_115256.jpg
115729.jpg	2024-11-26T11:57:16	OUI	NON	NON	OUI	NON	NON	NON	NON	NON	20241126_115719.jpg, 20241126_115729.jpg
115838.jpg	2024-11-26T11:58:34	OUI	NON	NON	OUI	NON	NON	NON	NON	NON	20241126_115838.jpg
115933.jpg	2024-11-26T11:59:20	OUI	NON	NON	OUI	NON	NON	NON	NON	NON	20241126_115924.jpg, 20241126_115933.jpg
121711.jpg	2024-11-26T12:17:08	OUI	NON	NON	OUI	NON	NON	NON	NON	NON	20241126_121711.jpg
121742.jpg	2024-11-26T12:17:35	OUI	NON	NON	OUI	NON	NON	NON	NON	NON	20241126_121742.jpg
122020.jpg	2024-11-26T12:20:16	NON	OUI	NON	NON	NON	OUI	NON	NON	NON	20241126_122020.jpg
122116.jpg	2024-11-26T12:20:59	OUI	NON	NON	OUI	NON	OUI	NON	NON	NON	20241126_122103.jpg, 20241126_122116.jpg
122203.jpg	2024-11-26T12:21:50	OUI	NON	NON	OUI	NON	NON	NON	NON	NON	20241126_122154.jpg, 20241126_122203.jpg
122337.jpg	2024-11-26T12:13:13	NON	OUI	NON	NON	NON	NON	NON	NON	OUI	20241126_121317.jpg, 20241126_122337.jpg
122423.jpg	2024-11-26T12:09:53	OUI	OUI	NON	NON	NON	OUI	OUI	NON	OUI	20241126_121000.jpg, 20241126_121009.jpg, 20241126_121019.jpg, 20241126_121034.jpg, 20241126_122423.jpg
122612.jpg	2024-11-26T12:06:52	OUI	NON	NON	NON	NON	OUI	NON	NON	NON	20241126_122612.jpg
122839.jpg	2024-11-26T12:28:35	OUI	NON	NON	NON	NON	OUI	NON	NON	NON	20241126_122839.jpg
122938.jpg	2024-11-26T12:29:20	OUI	NON	NON	NON	NON	OUI	NON	NON	NON	20241126_122925.jpg, 20241126_122938.jpg
122956.jpg	2024-11-26T12:00:54	OUI	NON	NON	OUI	NON	NON	NON	NON	NON	20241126_120111.jpg, 20241126_120124.jpg, 20241126_122956.jpg
123014.jpg	2024-11-26T12:00:22	NON	NON	OUI	NON	NON	NON	NON	NON	NON	20241126_123014.jpg
123159.jpg	2024-11-26T11:58:13	OUI	NON	NON	OUI	NON	NON	NON	NON	NON	20241126_115819.jpg, 20241126_123159.jpg
123248.jpg	2024-11-26T11:56:00	OUI	NON	NON	OUI	NON	NON	NON	NON	NON	20241126_115605.jpg, 20241126_123248.jpg
123309.jpg	2024-11-26T11:54:36	OUI	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON	20241126_123309.jpg
123401.jpg	2024-11-26T11:53:49	NON	NON	OUI	NON	NON	NON	NON	NON	NON	20241126_123401.jpg
134512.jpg	2025-05-14T13:45:06	OUI	NON	NON	NON	OUI	NON	NON	NO	NON	20250514_134512.jpg, 20250514_134524.jpg



[arbres_20241126_094149](#)



[arbres_20241126_094236](#)



[arbres_20241126_094251](#)



[arbres_20241126_094355](#)



[arbres_20241126_094407](#)



[arbres_20241126_114158](#)



[arbres_20241126_114300](#)



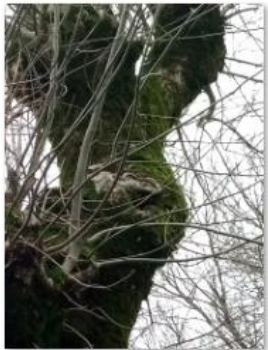
[arbres_20241126_114711](#)



[arbres_20241126_115028](#)



[arbres_20241126_115123](#)



[arbres_20241126_115136](#)



[arbres_20241126_115256](#)



[arbres_20241126_115605](#)



[arbres_20241126_115719](#)



[arbres_20241126_115729](#)



[arbres_20241126_115819](#)



[arbres_20241126_115838](#)



[arbres_20241126_115924](#)



[arbres_20241126_115933](#)



[arbres_20241126_120111](#)



[arbres_20241126_120124](#)



[arbres_20241126_121000](#)



[arbres_20241126_121009](#)



[arbres_20241126_121019](#)



[arbres_20241126_121034](#)



[arbres_20241126_121317](#)



[arbres_20241126_121711](#)



[arbres_20241126_121742](#)



[arbres_20241126_122020](#)



[arbres_20241126_122103](#)



[arbres_20241126_122116](#)



[arbres_20241126_122154](#)



[arbres_20241126_122203](#)



[arbres_20241126_122337](#)



[arbres_20241126_122423](#)



[arbres_20241126_122612](#)



[arbres_20241126_122839](#)



[arbres_20241126_122925](#)



[arbres_20241126_122938](#)



[arbres_20241126_122956](#)



[arbres_20241126_123014](#)



[arbres_20241126_123159](#)



[arbres_20241126_123248](#)



[arbres_20241126_123309](#)



[arbres_20241126_123401](#)



[arbres_20250514_134524.jpg](#)



[arbres_20250514_134512.jpg](#)

7.1. Annexe 3 : Enjeux écologiques note décembre 2024

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AVEYRON - RECTIFICATION DE LA RD921 A MONTPEYROUX (12)

ENJEUX ECOLOGIQUES - Nord



Fond de carte : BDOrtho IGN 2019
Source(s) : BKM Environnement

